

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE

89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 septembre 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 9 septembre 2014 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h00, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Mme THIESSON, M. CHARLOT, Mme SAVOURAT, Mme BARDEAU, M. CERCLAEYS, M. CHAUVOT, M. KOLECESKA, Mme LESOURD, M. AYMONTIN, Mme CHARLOT, M. SAVOURAT, Mme CERCLAEYS, M. GLOTIN, M. GONCALVES, Mme MAHTAL, Mme ROUELLAT.

Absents excusés: Mme FRIED (pouvoir de vote à Mme SAVOURAT), M. CORNE (pouvoir de vote à M. CHAUVOT).

Secrétaire de séance : M. GLOTIN Daniel.

Mme THIESSON donne lecture du procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

Convention Repas Cantine/Entreprise API :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la signature de la convention avec la société API pour la fourniture des repas de la cantine moyennant le prix de 2,55€ TTC/repas.

Travaux de réaménagement de l'école : Avenant N°1 – Lot 5 Ent. CONTRAULT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de fourniture et d'installation de convecteurs pour la somme de 4 561.52€ TTC et autorise M. le Maire à signer l'avenant.

Dérogations scolaires : Participation financière :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable, dans le cadre des demandes de dérogation scolaire, à la proposition de répartition de la charge financière prévue par moitié entre la commune de Thorigny et la commune environnante concernée.

Remboursement des frais de transport pour les enfants de l'école maternelle :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire de rembourser les frais de transport engagés par les parents des enfants de Thorigny allant pendant les travaux de réaménagement de l'école à St Martin pour la période de la présente rentrée jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Remboursement en partie des frais de transport des collégiens et lycéens :

La décision est reportée au prochain Conseil Municipal en attente du nombre exact de collégiens et lycéens concernés.

Achat four de remise en température (cantine) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'achat d'un four de remise en température pour un montant de 2 106€ HT à la société HENRIOT Equipements à Sens.

Création d'une Régie « Manifestation » :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création de cette régie.

Décision Modificative N°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède aux modifications suivantes :

Art 61 522 - 1 000.00€

Art 73 923 + 1 000.00€

Valeur des achats pour les évènements et cérémonies :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la valeur maximale d'un achat pour un évènement ou une cérémonie (naissance, baptême « civil », mariage, décès dans les communes, dans la famille d'un employé, d'un conseiller municipal) est fixée à 100€ - Dit que des achats groupés pourront être néanmoins réalisés sous cette dernière condition.

Subventions ASEAMAS :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 30€ à l'ASEAMAS (achat de 2 annuaires des mairies).

CNAS : affiliation du personnel retraité :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affilier le personnel retraité moyennant une cotisation annuelle de 135€/agent.

Dématérialisation comptabilité :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, par 18 voix favorables et une abstention, émet un avis favorable au choix du prestataire actuel soit la société JVS Mairistem pour effectuer la dématérialisation de la comptabilité.

Reliure des registres de délibération de Saint Martin sur Oreuse :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite aux devis établis et de reprendre les dits-registres.

Indemnité Conseil du Receveur Municipal :

Reporté au prochain Conseil Municipal en attente d'une demande chiffrée.

Délégation du Conseil Municipal au Maire :

A la demande de M. le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retirer le point « 15 » des délégations accordées par délibération du 10 avril 2014.

Désignation des délégués SIVOS des collèges :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne pour siéger au Comité Syndical : MM. BARDEAU Pierrick et CHAUVOT Christophe, délégués titulaires et M. KOLECESSKA Jean Paul, délégué suppléant.

Trousse à pharmacie : Ecole, Salle des Fêtes de St Martin, Mairies :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'équipement d'une trousse de pharmacie complète à l'école, à la salle des fêtes de St Martin et dans les mairies.

Achat de 2 défibrillateurs :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'achat de 2 défibrillateurs (1 maintenant pour la salle des fêtes de St Martin et 1 pour la commune associée de Vallières en 2014).

Paiement prestation Fanfare de Paroy s/Tholon :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement d'un montant de 180€ à la fanfare de Paroy s/Tholon pour sa prestation lors de la cérémonie du 26 juillet 2014.

Travaux ancienne Gendarmerie :

Le Conseil Municipal par 18 voix et une abstention, décide de réaliser les travaux prévus à la charge de la commune par l'acte de vente avec M. GRAS.

Informations du Maire :

- Entrée/Sortie école : Jusqu'à la fin des travaux l'entrée est maintenue Impasse de l'école ;
- Ouverture d'un Centre de Loisirs à la salle des fêtes de St Martin à partir de la 2^{ème} semaine des vacances de la Toussaint. Ce centre sera géré par la CCYN ;
- Lancement Page Facebook avec Claire HUGON.

Questions des conseillers :

- M. CERCLAEYS : signale des disparitions inquiétantes de chats. La Gendarmerie est prévenue, ainsi que les associations de protection des animaux.

- Mme SAVOURAT : signale

- le changement d'horaire de l'école de St Martin, 10 min de battement suite à l'accord Rectorat/Enseignantes ;

- la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) les mardis et vendredis de 15h30 à 16h30 :

La commune ne fait appel qu'à très peu d'intervenants extérieurs grâce au personnel communal qu'elle remercie pour leur implication et aux bénévoles. Cependant, elle regrette que sur 145 familles contactées, seules 84 aient répondu.

La commune prévoit de demander une participation libre aux parents concernés.

- Mme LESOURD : signale le non-respect des horaires de tonte comme le prévoit l'article 5 de l'arrêté Préfectoral du 13 Novembre 1991 relatif à la lutte contre les bruits gênants.

La séance est levée à 22h55.

Le Maire
Pierrick BARDEAU